

Brexit D-day

Nous y voilà, après 9 mois de gestation qui ont suivi le vote britannique pour quitter l'Union Européenne (UE), la première ministre Theresa May a activé l'article 50 du traité de Lisbonne, celui qui déclenche un compte à rebours de deux ans pour trouver un accord.

Que va-t-il se passer maintenant ? Chaque partie a posé ses bases de discussion : en très résumé, pour le Royaume Uni (RU), une reprise de souveraineté, un retrait du marché unique, le sort des citoyens européens dans les pays respectifs et pour les 27 pays de l'UE, la négociation du traité de sortie avant celle d'un nouveau partenariat. Cela veut dire une première discussion sur le prix de sortie évalué à quelques dizaines de milliards € par plusieurs observateurs européens, autant dire un premier point très controversé et qui donnera le ton des négociations.

Et pour nos business ? Entre incertitude sur la nature du futur traité et une bonne tenue de la croissance britannique portée par la consommation des ménages, les prévisions sont pour le moins difficile. A l'occasion des différentes enquêtes et tables rondes organisées ces derniers mois par la Franco-British Chamber, la demande unanime des entreprises qui en est ressortie est pour un 'ambitious and comprehensive free trade agreement' entre le RU et l'UE.

Mais d'ici là, faut-il profiter d'une livre basse pour investir ou adopter une position attentiste ? De nombreuses entreprises britanniques nous ont déjà contacté pour étudier la mise en place d'une branche ou d'une filiale en France. Et inversement pour les sociétés françaises en quête d'expansion internationale via le RU.

Il est sans doute bon de rappeler que, pendant ces deux ans, le Royaume Uni reste au sein de l'UE et que les quatre libertés de circulation des personnes, des capitaux, des biens et des services perdurent...

La Franco-British Chamber reste plus que jamais aux côtés de ses membres et de toutes les entreprises pour les accompagner dans leur développement.